

Actualités OFS

09 Construction et logement

Neuchâtel, octobre 2017

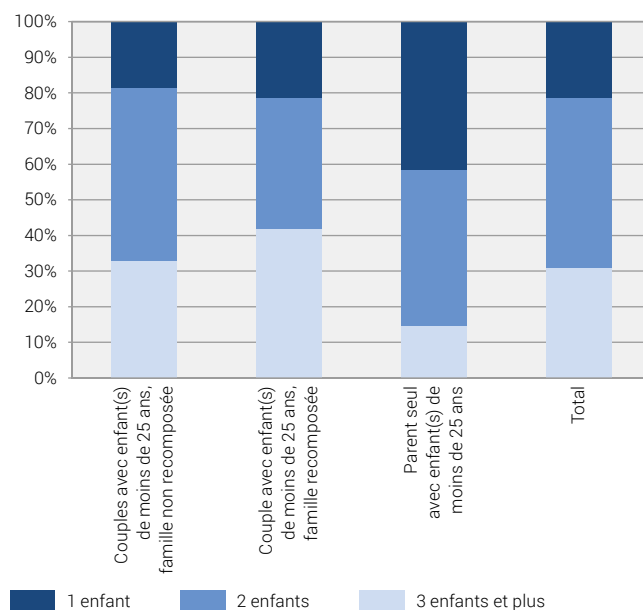
Les conditions d'habitation des enfants en Suisse Statistique des bâtiments et des logements

Le logement fait partie des besoins fondamentaux de l'enfant. Il conditionne sa vie familiale et constitue une composante importante de son développement. C'est dans cet espace qu'il grandit, interagit avec ses proches, se distrait et passe une grande partie de son temps.

Le présent article s'intéresse aux conditions de logement des jeunes âgés de moins de 25 ans habitant avec un parent seul ou un couple d'adultes (marié ou en partenariat enregistré fédéral ou non) dont l'un au moins est son parent. Il s'attache au point de vue de l'enfant et non pas à celui du ménage familial dont il fait partie. Par convention, n'ont été retenus ici que les enfants seuls et ceux dont tous les frères et sœurs du même ménage sont âgés de moins de 25 ans. Cette limite de 25 ans a été retenue, car le départ du nid familial est de plus en plus tardif : entre 20 et 21 ans en 1970 et en 1980, entre 21 et 22 ans en 1990 et en 2000, et il a lieu entre 24 et 25 ans de nos jours¹. En 2015, 1,8 million d'enfants, soit un peu moins d'un quart de la population suisse, entrent dans cette catégorie. La plupart d'entre eux (82%) vivent avec leurs deux parents, 12% habitent dans des ménages de parents seuls (aussi désignés comme «ménages monoparentaux») et 6% font partie de familles recomposées. Près de la moitié des enfants appartiennent à une fratrie de deux et un sur cinq est seul. Le graphique ci-après présente la répartition des enfants selon la taille de la fratrie et les différentes formes familiales analysées dans ce texte.

Répartition du nombre d'enfants selon le type de ménage, en 2015

G 1



Sources: OFS – Relevé structurel (RS), Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)

© OFS 2017

¹ OFS (2016), les jeunes en Suisse, Demos n° 2 décembre 2016

Les enfants vivent surtout dans des logements de 4 à 6 pièces

En Suisse, les enfants de moins de 25 ans disposent chacun d'une surface habitable de 30 m² en moyenne. La moitié d'entre eux vit dans des logements de 5 pièces ou plus et plus d'un tiers (35%) occupe des logements de 4 pièces. Les enfants ne vivent que très rarement (moins de 2%) dans des logements de moins de 3 pièces.

De manière générale, la taille du logement – qu'il s'agisse de la surface habitable ou du nombre de pièces – augmente avec l'âge des enfants et leur nombre dans le ménage. Une des raisons en peut être la volonté des familles de satisfaire, dans la mesure du possible, le besoin d'espace et d'intimité de chacun de leurs membres. Or ce besoin tend à croître au fur et à mesure que les enfants grandissent. Ainsi, si on ne retient que les ménages dont tous les enfants sont âgés de moins de 6 ans, ces derniers disposent en moyenne de 31 m² et seul un tiers d'entre eux occupent des logements de 5 pièces ou plus. S'ils ont tous entre 15 et 24 ans, ils bénéficient de 35 m² chacun et vivent pour plus de la moitié (54%) d'entre eux dans 5 pièces ou plus.

En termes de nombre de pièces et indépendamment de la taille de la fratrie, les enfants qui habitent avec un seul parent résident dans des logements sensiblement plus petits que ceux qui vivent avec un couple d'adultes (familles recomposées ou non). Ils disposent néanmoins de plus de surface en moyenne (38 m² par personne). Ce résultat tient en grande partie à la configuration du ménage qui compte un adulte de moins que les ménages où les deux parents sont présents. Il faut aussi garder à l'esprit qu'un grand nombre de ces enfants bénéficient également, chez l'autre parent, d'un espace qui leur est dédié, mais qui n'est pas quantifiable au moyen de nos données. Nous n'observons pas de grandes différences entre les enfants de couples non recomposés et recomposés en termes de taille de

logement (nombre de pièces) et de surface habitable disponible pour chacun (en moyenne un peu plus d'1 m² supplémentaire pour les enfants de familles non recomposées).

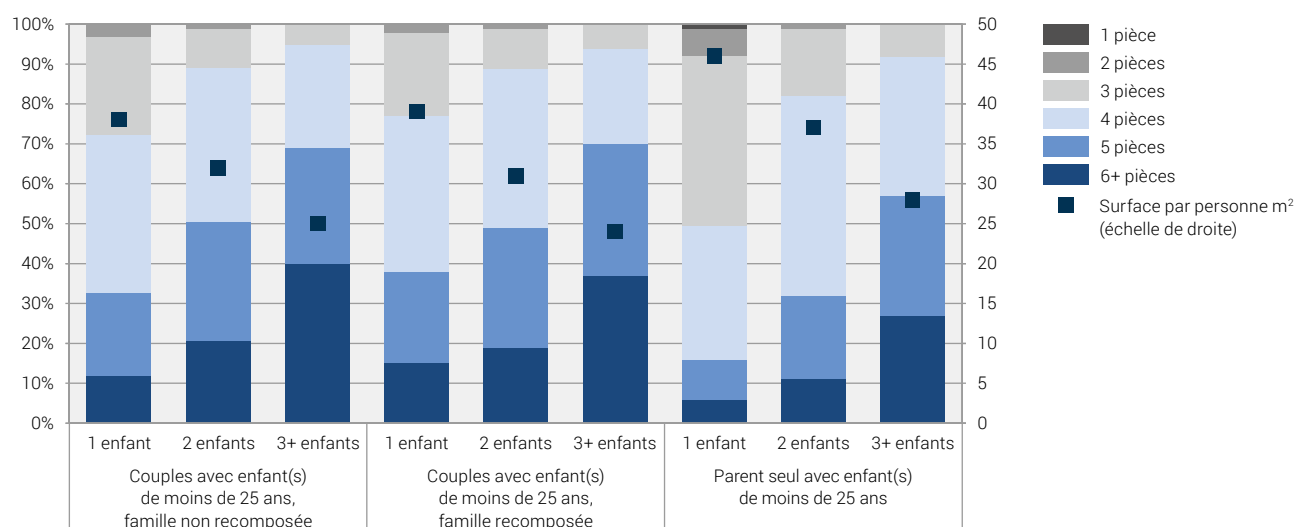
Près d'un enfant sur deux vit dans des maisons à plusieurs logements

Près de 876 000 enfants (47%) habitent dans une maison à plusieurs logements, 684 000 (37%) vivent dans une maison individuelle et 247 000 (13%) dans des bâtiments d'habitation avec usage annexe. Le reste (39 000 enfants) occupe des bâtiments partiellement à usage d'habitation. À ce sujet, on n'observe à nouveau pas de différence notable entre les familles non recomposées et les familles recomposées. Par contre, seuls 22% des enfants issus de familles monoparentales habitent dans une maison individuelle contre 39% (familles non recomposées) et 36% (familles recomposées) des enfants vivant avec leurs deux parents. Ceci est à mettre en relation avec la situation financière des ménages monoparentaux qui sont plus souvent contraints de faire des choix moins onéreux que les ménages de couples. On peut aussi relever que 10% des enfants faisant partie de familles monoparentales vivent dans des bâtiments comprenant plus de 20 logements. Cette part est de 6% pour les autres types de familles.

La taille de la fratrie joue ici à nouveau un rôle majeur: les enfants de fratries d'au moins trois enfants occupent 1,7 fois plus souvent des maisons individuelles que les enfants sans frères et sœurs. Par ailleurs, la proportion d'enfants qui habitent dans une maison individuelle tend à augmenter avec l'âge de la fratrie. Alors que cette part n'est que de 25% lorsque tous les enfants du ménage sont âgés de 0 à 5 ans, elle grimpe à 42% quand ils ont tous entre 15 et 24 ans.

Répartition des logements selon le type de ménage, le nombre d'enfants et le nombre de pièces, en 2015

G 2



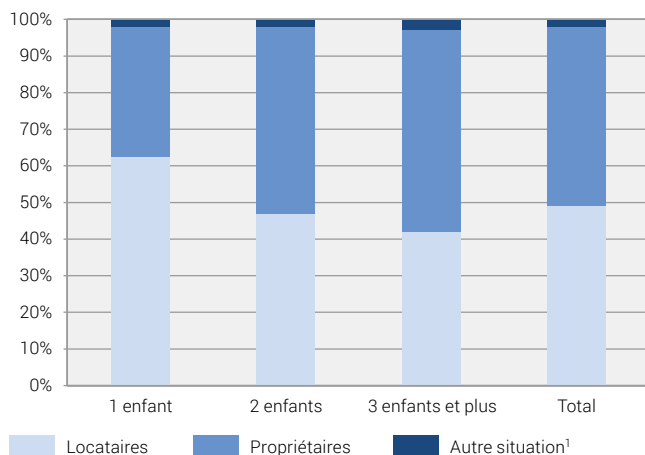
Sources: OFS – Relevé structurel (RS), Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)

© OFS 2017

La moitié des enfants occupe des logements en location

Près de la moitié des enfants (49%) ont des parents propriétaires du logement qu'ils occupent. L'autre moitié habite dans des logements en location. À nouveau, le nombre d'enfants dans la fratrie joue un rôle important dans le statut d'occupation des logements. En effet, plus le ménage compte de membres, plus il tend à posséder le logement dans lequel il habite. La part des enfants seuls qui vivent dans un logement en propriété est de 36%. Pour un certain nombre d'entre eux, on peut supposer que la famille est encore en cours de constitution et que le projet d'acquisition d'un logement n'a pas encore été concrétisé. La part des fratries occupant des logements en propriété grimpe à 51% lorsqu'on est en présence de deux enfants et à 55% lorsqu'on est en présence de trois enfants ou plus.

Répartition des logements selon leur statut d'occupation et la taille de la fratrie, en 2015 G 3



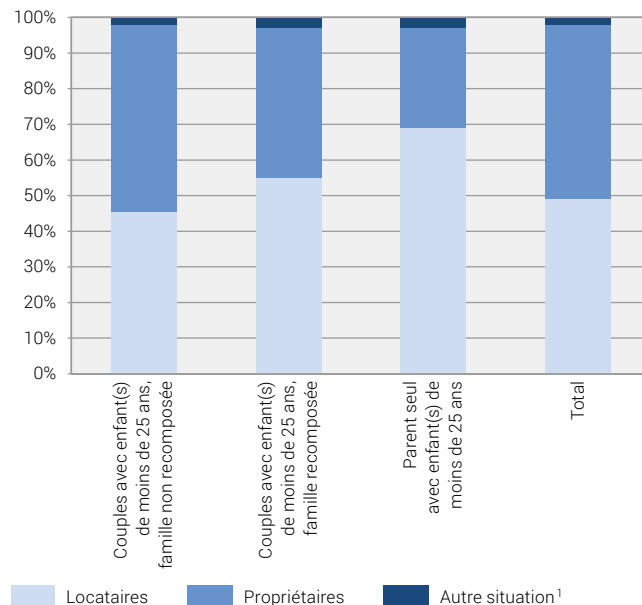
¹ Logement mis à disposition gratuitement par un parent ou un employeur, logement de service (p. ex. logement de concierge), bail à ferme.

Sources: OFS – Relevé structurel (RS), Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)

© OFS 2017

Le type de ménage est aussi un facteur déterminant le mode d'occupation des logements. La moitié (53%) des enfants vivant avec leurs deux parents ont des parents propriétaires du logement familial. Ils ne sont plus que 42% lorsqu'ils grandissent dans des familles recomposées et 28% s'ils sont dans des familles monoparentales. Cette configuration peut s'expliquer par différentes raisons qui rendent l'accès à la propriété plus difficile pour ces dernières catégories de ménages. Par exemple, les couples qui se séparent sont parfois forcés de vendre leur bien et doivent se tourner vers une solution moins chère, telle la location. Dans d'autres cas, la volonté des parents de vivre à proximité de leur progéniture ne permet que peu de flexibilité géographique.

Répartition des logements selon leur statut d'occupation et le type de ménage, en 2015 G 4



¹ Logement mis à disposition gratuitement par un parent ou un employeur, logement de service (p. ex. logement de concierge), bail à ferme.

Sources: OFS – Relevé structurel (RS), Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)

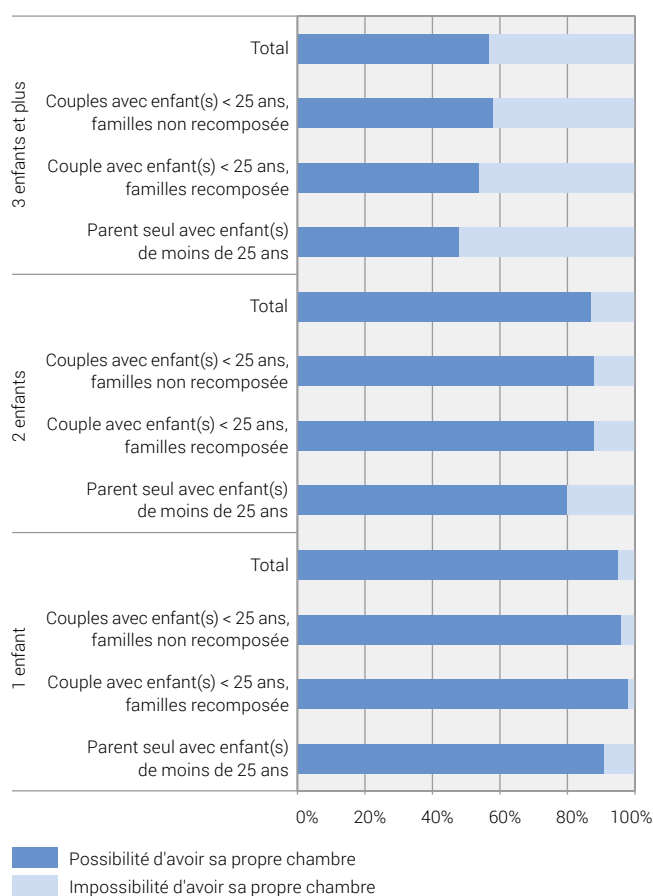
© OFS 2017

21% des enfants n'ont pas la possibilité d'avoir leur propre chambre

Pour chaque ménage, nous avons calculé la possibilité d'offrir une chambre par enfant. Pour ce faire, une pièce a d'abord été attribuée au séjour et une autre a été accordée au(x) parent(s). Nous avons ensuite supposé que celles qui restaient pouvaient servir de chambre d'enfant et avons ainsi pu déduire si leur nombre était équivalent ou supérieur au nombre d'enfants du ménage.

Il en ressort que deux enfants sur dix, soit 375 000 enfants, n'ont pas la possibilité de disposer d'une chambre qui leur serait propre. Si 95% des enfants peuvent disposer de leur propre espace lorsqu'ils n'ont pas de frère ou de sœur, cette proportion recule avec la taille de la fratrie, avec un écart important entre les familles comptant deux (87%) et trois enfants ou plus (57%). Par ailleurs et de manière générale, les enfants vivant avec seulement leur père ou leur mère sont les moins bien lotis. Par exemple, seuls 48% de ces enfants peuvent disposer de leur propre espace s'ils appartiennent à une fratrie de trois alors que cette part se monte à 54% pour les enfants de familles recomposées et à 58% pour ceux de familles non recomposées.

Possibilité de disposer de sa propre chambre selon le type de ménage et la taille de la fratrie, en 2015 G 5



Sources: OFS – Relevé structurel (RS), Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)

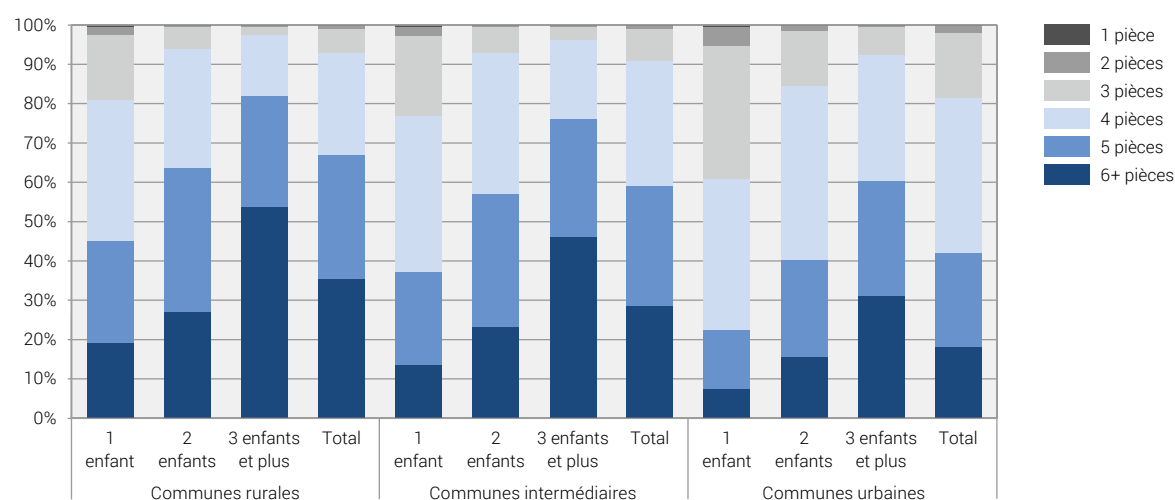
© OFS 2017

Dans les communes rurales, les enfants jouissent de plus d'espace

En Suisse, 320 000 (17%) enfants habitent dans des communes désignées comme étant rurales et 422 000 (23%) dans des communes intermédiaires ou centres ruraux. 1 104 000 enfants (soit 60%) vivent dans des communes urbaines où, toutes choses égales par ailleurs, le prix de l'immobilier tend à être plus élevé et la proportion de maisons individuelles plus faible qu'en zone rurale. Comme le graphique ci-après le montre, l'espace dont jouit chaque enfant y est en moyenne plus restreint que pour ceux vivant dans des communes rurales et intermédiaires. En zone urbaine, quatre enfants sur dix vivent dans des logements de 5 pièces ou plus (voir graphique ci-après). Ils sont six sur dix en zone intermédiaire et près de sept sur dix en zone rurale. La surface moyenne par enfant est de 29m² pour les enfants en zone urbaine et de 33m² pour ceux qui vivent en zone rurale. Cette espace disponible dépend fortement de la taille du ménage. On peut ajouter que les enfants des communes urbaines peuvent moins souvent disposer de leur propre chambre que les autres (76% contre 86% dans les communes rurales et 84% dans les communes intermédiaires). Pour terminer, la proportion d'enfants dont les parents sont propriétaires de leur logement est aussi nettement plus élevée en communes rurales (69%) et intermédiaire (61%) qu'en communes urbaines (38%).

La carte 1 en page 6 complète bien la situation décrite auparavant. La surface disponible moyenne pour chaque enfant tend à être plus basse dans les grandes villes telles Zurich ou Genève ainsi que dans certaines vallées alpines. A l'inverse, cette moyenne est plus élevée dans les communes rurales du Plateau ainsi que dans quelques communes proches des grands centres urbains.

Répartition des logements selon le nombre de pièces, la taille de la fratrie et la typologie des communes, en 2015 G 6



Sources: OFS – Relevé structurel (RS), Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)

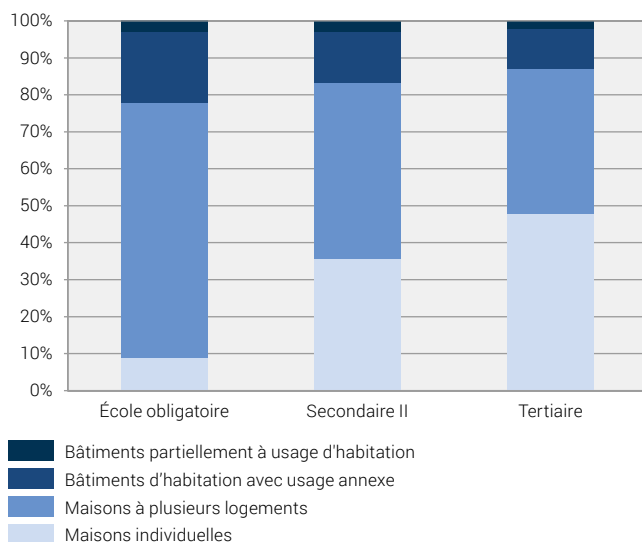
© OFS 2017

Le niveau de formation des parents influence les conditions d'habitation des enfants

Les conditions de logement des enfants sont étroitement liées au niveau de formation de leurs parents. Dans le cadre de cet article, le critère d'analyse retenu est la formation achevée la plus élevée des deux parents. Les enfants vivant dans un ménage avec au moins un parent ayant obtenu un diplôme de degré tertiaire jouissent d'une surface habitable moyenne de 33m² chacun et peuvent disposer de leur propre chambre dans 87% des cas. Lorsqu'un des parents a achevé une formation de degré secondaire II (formation professionnelle ou maturité), la surface habitable disponible est de 28m² et dans 79% des cas, les enfants ont la possibilité d'avoir leur propre chambre. La surface se réduit à 20m² et seule la moitié (51%) des enfants peuvent disposer de leur chambre lorsque les parents n'ont aucune formation post obligatoire. Seuls 9% d'entre eux occupent des maisons individuelles contre près de la moitié (48%) de ceux dont au moins un des parents a un diplôme de degré tertiaire. Le taux de logement en propriété est de 61% pour les enfants avec au moins un parent de formation supérieure ou universitaire, de 51% si au moins un parent a achevé une formation de niveau secondaire et de 14% si ses parents ont une formation professionnelle de base.

Répartition des bâtiments selon leur catégorie et la formation achevée la plus élevée des parents, en 2015

G 7

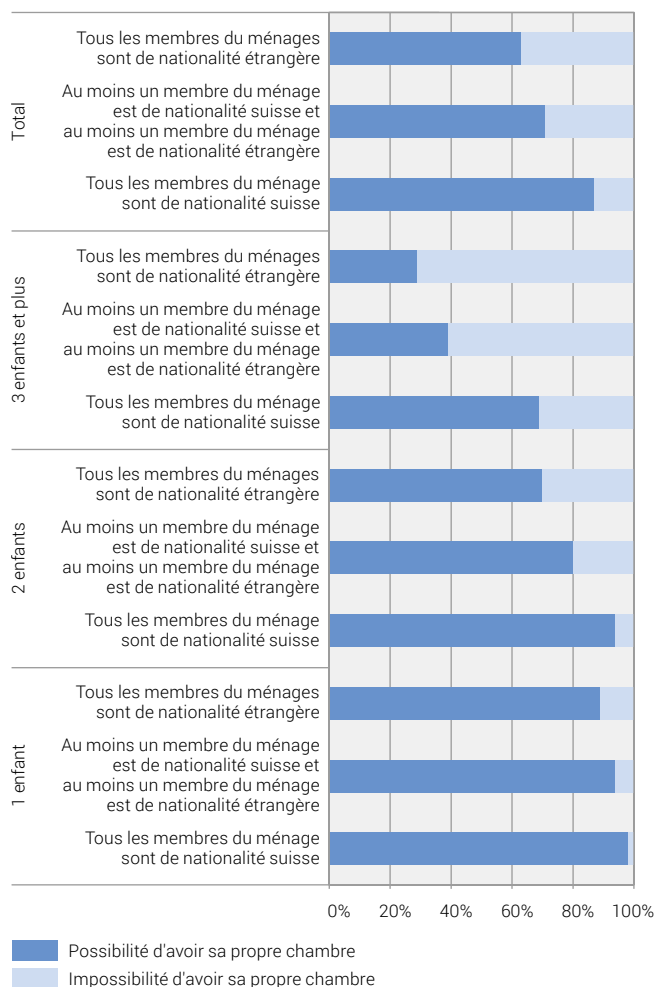


Sources: OFS – Relevé structurel (RS), Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)

© OFS 2017

Possibilité d'avoir sa propre chambre selon la taille de la fratrie et la nationalité du ménage, en 2015

G 8



Sources: OFS – Relevé structurel (RS), Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)

© OFS 2017

Les enfants des ménages suisses disposent de plus de surface habitable

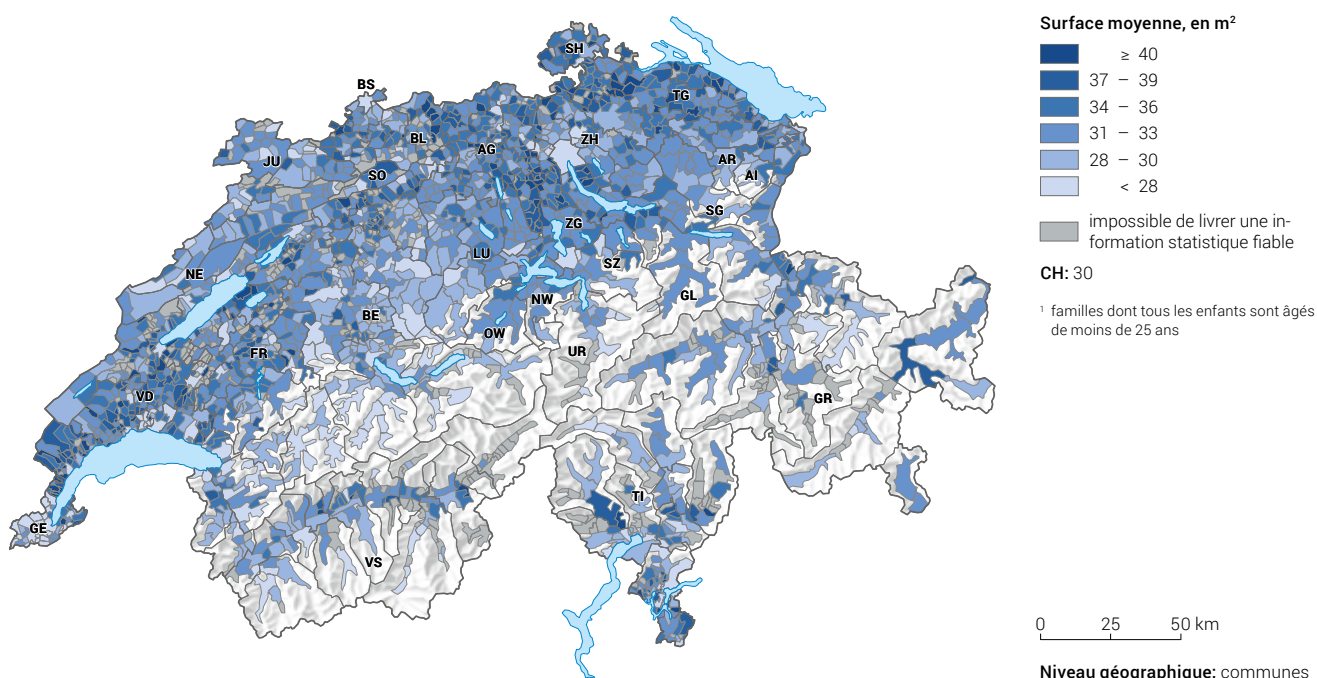
En 2015, 65% des enfants âgés de moins de 25 ans grandissent dans des ménages dont tous les membres sont suisses. 14% font partie de ménages mixtes, c'est-à-dire de ménages dont au moins un membre est de nationalité suisse et au moins un autre de nationalité étrangère, et les 21% restant font partie de ménages dont tous les membres sont étrangers.

En moyenne, les conditions d'habitation des enfants issus de ménages suisses sont plus favorables que celles des deux autres groupes. En termes de surface habitable, ils disposent de 33m² chacun contre 27m² pour les enfants de ménages mixtes et 25m²

pour les enfants de ménages étrangers. Près de la moitié des enfants de ménages suisses vivent dans une maison individuelle contre 16% des enfants de ménages étrangers. Les enfants des ménages mixtes et étrangers sont aussi trois à quatre fois plus susceptibles de loger dans un bâtiment comportant 20 logements ou plus que les enfants de ménages suisses (4% contre 10% et 14%). Alors que 62% des enfants issus de ménages suisses ont des parents propriétaires de leur logement, cette part n'est plus que de 33% pour les enfants de ménages mixtes et un peu moins de 20% pour les enfants de ménages étrangers. Les enfants de ménages suisses ont aussi plus souvent la possibilité que les autres de disposer de leur propre chambre (87% contre 71% pour les enfants de ménages mixtes et 63% pour les enfants de ménages étrangers).

Surface habitable moyenne par personne des ménages familiaux, 2011–2015¹

G9



Source: OFS – Relevé structurel (RS)

© OFS 2017

Répartition des enfants de moins de 25 ans selon le type de ménage et sa nationalité, la taille et la classe d'âge de la fratrie, la typologie des communes, la formation des parents, le statut d'occupation et la catégorie de bâtiment

T1

	Statut d'occupation			Type de bâtiments							Surf. hab. / pers.					
	Total en chiffres absolus (arrondis au millier)	IC*± (en %)	Locataires	IC*±	Pro-priétaires	IC*±	Autre situation ²	IC**/-	Maison individuelle	IC*±	Maison à plusieurs logements	IC*±	Bâtiment partiellement à usage d'habitation	IC*±	Surface moyenne (en m ²)	IC*± (en m ²)
Total des enfants âgés de moins de 25 ans																
Type de ménage familial																
Couple avec enfant(s) < 25 ans, famille non recomposée																
Couple avec enfant(s) < 25 ans, famille recomposée																
Parent seul avec enfant(s) < 25 ans																
Taille de la fratrie																
1 enfant																
2 enfants																
3 enfants et plus																
Âge de la fratrie ³																
Moins de 6 ans																
De 6 à 14 ans																
De 15 à 24 ans																
Type de commune																
Rurale																
Intermédiaire ou centre rural																
Urbaine																
Formation achevée la plus élevée des parents ⁴																
École obligatoire																
Secondaire II																
Degré tertiaire																
Nationalité des membres du ménage ⁵																
Tous les membres du ménage sont de nationalité suisse																
Au moins un membre du ménage est de nationalité suisse et au moins un membre du ménage est de nationalité étrangère																
Tous les membres du ménages sont de nationalité étrangère																

IC¹ Intervalle de confiance
IC* Intervalle de confiance (en points de %)
² Autre situation: logement mis à disposition gratuitement par un parent ou un employeur, logement de service (p. ex. logement de concierge), bail à ferme.
³ Par soucis de simplification, n'ont été retenus ici que les enfants appartenant à des fratries dont tous les membres se trouvent dans la même classe d'âge.
⁴ Les ménages pour lesquels la formation achevée la plus élevée des parents est inconnue ont été exclus de l'analyse.
⁵ Les ménages pour lesquels la nationalité est inconnue ont été exclus de l'analyse.

Glossaire

Âge de la fratrie

Par soucis de simplification, les classes d'âge appliquées aux fratries couvrent uniquement les ménages dans lesquels tous les enfants font partie de la même classe d'âge. Les ménages dont les enfants se répartissent sur plusieurs classes d'âge ne sont pas analysés.

Enfant (dans un ménage)

On entend par enfants les fils et filles biologiques (aussi ceux issus d'une union antérieure) ou adoptifs, quel que soit leur état civil, qui résident habituellement dans le ménage d'au moins l'un des parents, sans partenaire ou sans enfant(s) qui leur est (sont) propre(s) dans le même ménage. Dans le cadre de cet article, n'ont été retenus que les enfants appartenant à des fratries dont tous les membres sont âgés de moins de 25 ans. Cette limite d'âge correspond à la fin du versement des allocations de formation professionnelle selon la loi fédérale sur les allocations familiales LAFam; en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, qui prescrit le versement d'une allocation pour les jeunes en formation dès le mois qui suit ses 16 ans jusqu'à la fin de sa formation, mais au plus tard jusqu'à ses 25 ans.

Famille non recomposée

Une famille non recomposée est un ménage de couple (marié ou non), dans lequel ne vi(ven)t qu'un ou des enfant(s) communs des conjoints.

Famille recomposée

Un ménage de type «famille recomposée» est un ménage de couple, marié ou non, comprenant au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les éventuels enfants communs du couple, qui vivent avec un ou des demi-frères ou demi-sœurs, font aussi partie d'une famille recomposée.

Ménage

Le ménage est un groupe de personnes vivant généralement ensemble, c'est-à-dire partageant le même logement. Dans le cadre de cet article, l'attention se porte sur les ménages monofamiliaux dans lesquels un ou les deux parent(s) cohabitent uniquement avec un ou des enfants étant tous âgés de moins de 25 ans.

Ménage monoparental

Un ménage monoparental est un ménage privé qui comprend un noyau familial composé d'un parent seul et un ou plusieurs de ses enfants étant tous âgés de moins de 25 ans.

Nationalité du ménage

Suisse: tous les membres du ménage sont suisses.

Mixte: au moins un membre du ménage est de nationalité suisse et au moins un autre de nationalité étrangère.

Étranger: tous les membres du ménage sont étrangers.

Niveau de formation

École obligatoire: école obligatoire, offre transitoire (10^e année).

Degré secondaire II: maturité gymnasiale, maturité spéciale, école de culture générale, formation professionnelle initiale (apprentissage), maturité professionnelle.

Degré tertiaire: haute école universitaire y c. EPF, Haute école pédagogique, Haute école spécialisée, formation professionnelle supérieure.

Nombre de pièces du logement

Le nombre de pièces comprend toutes les pièces d'habitation formant le logement telles que le séjour, chambres à coucher, chambres d'enfants etc. Ne sont pas comptées comme des pièces d'habitation: les cuisines, les salles de bains, les douches, les toilettes, les réduits, les corridors, les demi-pièces, les vérandas, ainsi que toute pièce d'habitation supplémentaire située en dehors du logement.

Relevé structurel

Les résultats présentés dans cet article – à l'exception de la carte de la Suisse en page 7 – proviennent du relevé structurel 2015. Il s'agit d'une enquête par sondage qui ne porte que sur une partie de la population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus. Les personnes interviewées sont invitées à fournir des informations sur leur personne et leur ménage.

Les résultats sont donc affectés d'un certain degré d'incertitude, qui dépend de la taille de l'échantillon, du taux de sondage, du taux de réponse, ainsi que de la dispersion de la variable d'intérêt dans la population. L'incertitude est quantifiée en calculant un intervalle de confiance, qui sera d'autant plus grand que l'imprécision des résultats est grande elle aussi. Pour des raisons de lisibilité, les intervalles de confiance ne sont pas spécifiés dans le texte mais uniquement dans le tableau T1.

La carte de la Suisse présentée en page 7 est basée les chiffres cumulés des relevés structurels 2011 à 2015.

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Christelle Bérard Bourban, OFS, section Population, tél. 058 463 66 34, info.gws@bfs.admin.ch
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	09 Construction et logement
Langue du texte original:	français
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
Cartes:	section DIAM, ThemaKart
Page de titre:	OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Auke Holwerda – istockphoto.com
Impression:	en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2017 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes d'imprimés:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Prix:	gratuit
Téléchargement:	www.statistique.ch (gratuit)
Numéro OFS:	1751-1500